

Juin 2020

LETTRÉ D'INFORMATION

L'actualité parlementaire de Jeanine Dubié,
Députée des Hautes-Pyrénées



Au sommaire

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

- Niche parlementaire de mon groupe "Libertés et Territoires"
- Réforme des retraites
- En bref

DOSSIER SPÉCIAL COVID-19

- Santé
- Société
- Economie

EN CIRCONSCRIPTION

2020 : ANNÉE DE LA SOLIDARITÉ

CHERS AMIS,

Dès le début de l'année 2020, la solidarité nationale a été au cœur de nos travaux parlementaires : débats sur la réforme des retraites, examen de ma proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale, annonce d'une cinquième branche de la Sécurité Sociale dédiée au soutien à l'autonomie...

A partir du mois de mars, ce sont les solidarités locales qui se sont développées. En effet, avec la crise sanitaire et les mesures de confinement associées, notre quotidien a été chamboulé et nous avons tous dû adapter nos façons de travailler, de consommer et de communiquer. En nous rappelant l'importance et la nécessité du lien social, cette épidémie a permis de faire émerger de nouvelles initiatives locales d'entraide.

Professionnels de la santé, du soin et de l'accompagnement, aidants familiaux, citoyens bénévoles, entreprises et associations locales, élus du territoire... Je tiens à remercier chaleureusement tous les acteurs locaux qui ont agi pour éviter que l'isolement physique ne devienne un isolement social. Les Hauts-Pyrénéens ont su faire preuve d'inventivité et de réactivité pour permettre à tous de vivre le confinement dans de bonnes conditions. Cette solidarité fait la force de nos territoires ruraux. Nous devons la préserver !

J'en profite pour féliciter les Maires et les conseillers municipaux élus dès le 15 mars et les assure de toute ma disponibilité pour les accompagner dans leurs fonctions.

Bien cordialement,




JEANINE DUBIÉ
DÉPUTÉE DES HAUTES-PYRÉNÉES

DÉPUTÉE DES HAUTES-PYRÉNÉES



FÉVRIER 2020 : PREMIÈRE NICHE PARLEMENTAIRE DU GROUPE "LIBERTÉS & TERRITOIRES"

Jeudi 13 février, se tenait la première journée d'initiative parlementaire - aussi appelée niche - de mon groupe "Libertés et Territoires". Sur les cinq textes inscrits à notre ordre du jour, **quatre ont été adoptés par l'Assemblée Nationale** - parmi lesquels **deux propositions de loi dont j'étais l'auteure**. Un autre texte visant à mieux reconnaître et protéger les langues régionales a été adopté, ainsi que la proposition de loi gelant les matchs de football le 5 mai, en mémoire de la "catastrophe de Furiani".

DIVERSES MESURES DE JUSTICE SOCIALE

A l'issue de débats animés et grâce à la mobilisation de tous les groupes d'opposition, cette proposition de loi visant à **améliorer le quotidien des plus vulnérables et à les rendre plus autonomes** a été adoptée 44 voix contre 31.

Je me réjouis de l'adoption de deux mesures - que je défends depuis plusieurs années aux côtés des associations et de nombreux parlementaires (dont M-G. Buffet et C. Pires-Beaune) - en faveur des personnes en situation de handicap :

- **La non-prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul et le plafonnement de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)**
- **L'ouverture du droit à bénéficier de la Prestation Compensatoire du Handicap (PCH) aux personnes de 60 à 65 ans** (à défaut de n'avoir pu totalement supprimer ce critère d'âge)

Je regrette cependant que l'article premier de cette proposition de loi ait été rejeté par l'Assemblée Nationale. Il visait à **augmenter le pouvoir d'achat des personnes âgées accueillies en EHPAD**, en transformant l'actuelle déduction d'impôt pour frais d'hébergement en crédit d'impôt - à l'instar du dispositif existant pour les personnes âgées employant des services à domicile. Je ne manquerai pas de défendre à nouveau cette disposition lors de l'examen du projet de loi "Grand Âge et Autonomie" (s'il finit par être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale...).

Après son adoption en première lecture à l'Assemblée Nationale, nous attendons désormais que cette proposition de loi soit inscrite à l'ordre du jour du Sénat.

DROIT D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'INFRACTIONS GRAVES

A l'unanimité, l'Assemblée Nationale a adopté ce texte visant à **renforcer le droit d'indemnisation des victimes**, en harmonisant les délais de saisine de la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions (CIVI) pour bénéficier du FGTI.

En clarifiant la rédaction de l'article 706-5 du code de procédure pénale, les ambiguïtés - aujourd'hui sources de contentieux et de fragilisation du droit des victimes - ont été levées.

Je suis fière que cette disposition en faveur des victimes d'infractions les plus graves (mise en incapacité permanente, viol, agression sexuelle, traite humaine...) ait fait l'objet d'un tel **consensus sur l'ensemble des bancs** de l'hémicycle.

Le Sénat a également adopté à l'unanimité ce texte le 24 juin : nous attendons désormais sa publication au Journal Officiel.

PROMOTION DES LANGUES RÉGIONALES

La proposition de loi relative à la protection patrimoniale et la promotion des langues régionales, portée par mon collègue Paul Molac et dont je suis cosignataire, a également été adoptée par l'Assemblée Nationale.

Parmi les dispositions retenues :

- Reconnaissance dans le Code du patrimoine de l'existence d'un patrimoine linguistique, constitué de la langue française et des langues régionales
- ~ Possibilité pour les services publics d'état civil d'utiliser les signes diacritiques utilisés dans les langues régionales (tilde, accent aigu...)
- Sécurisation de la signalétique bilingue publique

Je regrette qu'**aucun article relatif à l'enseignement et à la transmission des langues régionales** n'ait finalement été adopté, malgré notre mobilisation. Ces mesures auraient pourtant permis de renforcer la place des langues régionales à l'école, alors que le Gouvernement entreprend une mise en concurrence des langues régionales avec d'autres matières optionnelles dans le cadre du nouveau baccalauréat, suite à l'adoption de la loi "Pour une école de la confiance".



RÉFORME DES RETRAITES

Les projets de loi relatifs au système universel de retraites ont suscité de vifs débats au début de l'année 2020. Son examen ayant d'abord été interrompu par l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution par le Gouvernement, puis par l'épidémie de Covid-19, nous ne savons pas si ou quand ces textes reviendront devant l'Assemblée Nationale.

Bien que l'actualité ait mis en suspens cette réforme, je tenais à vous expliciter ma position sur cette proposition de "système universel de retraites". Si je partage l'ambition d'un système de retraite plus lisible, plus juste et plus solidaire, je désapprouve la méthode utilisée et les nombreuses lacunes du texte présenté par le Gouvernement. *Rapide retour sur les conditions d'examen de ces textes, mes propositions d'améliorations et mes différentes prises de parole en mars dernier...*

UNE MÉTHODE ET UN CALENDRIER CONTESTABLES

Alors que le Gouvernement travaillait sur cette réforme des retraites depuis plus de deux ans, le processus s'est subitement accéléré en 2020. Pourtant, **fusionner 42 régimes en un seul demande un long travail de concertation et d'adaptation...** Si bien que les négociations étaient encore en cours, lors de l'examen des textes par l'Assemblée Nationale. Le Conseil d'État a d'ailleurs lui-même souligné les insuffisances et les trop grandes zones d'incertitude de ces projets de loi.

Un calendrier intenable a été imposé au Parlement par le Gouvernement avec un seul objectif : que l'Assemblée Nationale adopte ce texte avant les élections municipales - bien que les premières mesures n'entreraient en vigueur qu'à partir de 2022... Cette précipitation semble d'autant plus absurde dans le contexte actuel.

DES DÉBATS ANIMÉS MAIS ÉCOURTÉS EN COMMISSION COMME EN SÉANCE

Malgré ces conditions de travail, le groupe "Libertés et Territoires" a déposé une quarantaine d'amendements pour améliorer ce futur système universel. Parmi nos sujets de prédilection : la prise en compte de la **pénibilité au travail** et des situations personnelles (**handicap, aidants familiaux, parentalité...**), la **gouvernance** du système, la **garantie des droits acquis...**

Malheureusement, la plupart de nos amendements ont été jugés irrecevables. En effet, les services de l'Assemblée Nationale ont considéré que toutes les propositions touchant à l'âge de départ en retraite ou au nombre de points allaient engendrer une hausse de charges pour l'Etat - ce qui est interdit par l'article 40 de la Constitution.

Au total, ce sont 21 782 amendements qui devaient être examinés en commission. Une quantité impossible à traiter dans le temps imparti par le Gouvernement. Ainsi, c'est le projet de loi initialement présenté par le Gouvernement (sans aucune prise en compte des modifications intervenues en commission) qui a été examiné en séance publique.

Or, avec plus de 41 000 amendements déposés pour la séance, nous avons seulement pu étudier huit articles du projet de loi ordinaire (sur 65) - avant que le Gouvernement mette brutalement fin aux débats à l'Assemblée Nationale.

Les deux premiers articles fixant les principes et le périmètre du système universel, j'ai tout de même pu intervenir sur différents sujets : pénibilité au travail, droits familiaux et conjugaux, conditions d'accès au minimum de pension, régime autonome des avocats, dignité du niveau de vie des retraités, maintien du niveau de retraite des fonctionnaires... **Ces discussions n'ont fait que confirmer les incertitudes contenues dans ce texte, j'ai donc voté contre ces articles.**

POURQUOI J'AI VOTÉ LA MOTION DE CENSURE

Le 29 février, le Premier Ministre a mis un terme aux débats en engageant la responsabilité du Gouvernement sur le projet de loi ordinaire instituant un système universel de retraite (au nom de **l'article 49 alinéa 3 de la Constitution**).

Lors des votes de motions de censure présentées par l'opposition - seuls remparts à l'adoption de ce texte sans vote à l'Assemblée Nationale, j'ai rappelé que **le Gouvernement avait lui-même créé les conditions de la défiance contre ce projet de loi**, en précipitant l'adoption d'un texte encore lacunaire, qui a pourtant des conséquences directes et à très long terme sur le quotidien des Français.

L'utilisation du 49-3 est **un aveu de faiblesse de la part du Gouvernement**, qui n'a pas su obtenir la confiance des parlementaires, des partenaires sociaux et des citoyens. J'ai donc voté pour la motion de censure présentée par les groupes socialistes, communistes et insoumis. Malheureusement, l'Assemblée Nationale n'a pas adopté cette motion. Le projet de loi instituant un système universel de retraites devait donc être prochainement examiné au Sénat, sans vote préalable des députés.

Avec l'épidémie de Covid-19 et ses impacts économiques et sociaux, nous ne savons pas si ces dispositions vont revenir à l'ordre du jour du Parlement avant la fin du quinquennat.



Lavez-vous très régulièrement
les mains



Toussez ou éternuez
dans votre coude



Utilisez un mouchoir
à usage unique et jetez-le

UNE CRISE SANITAIRE

L'épidémie de Covid-19 qui frappe le monde cette année a eu de lourdes conséquences sur la population française. Les Hautes-Pyrénées, bien qu'éloignées des zones de circulation "intenses" du virus, n'ont pas été épargnées. J'ai une pensée particulière pour toutes les familles endeuillées et toutes les victimes du Covid-19.

Depuis quelques semaines, le pays reprend peu à peu son rythme, avec un retour au travail et une liberté de déplacements retrouvée. Toutefois, le virus n'a pas disparu et il est primordial de **respecter les gestes barrières pour éviter une nouvelle vague épidémique** et un nouvel engorgement des services hospitaliers.

DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ, DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT ENGAGÉS & MOBILISÉS...

Pendant toutes ces semaines de confinement, les personnels soignants et paramédicaux en établissements hospitaliers ou médico-sociaux, les professionnels libéraux et les aides à domicile se sont largement mobilisés pour endiguer l'épidémie de Covid-19 et continuer à accompagner les plus vulnérables dans leur quotidien. Et ce, malgré des conditions de travail dégradées et un manque important de personnel - dysfonctionnements préexistants à la crise sanitaire, que j'ai déjà déploré à plusieurs reprises.

Je tiens à remercier, une nouvelle fois, tous ces professionnels pour **leur engagement, leur réactivité et leur disponibilité sur le terrain**. Tout particulièrement, je salue la coordination entre les professionnels de santé libéraux hauts-pyrénéens, les services de l'État, l'ARS Occitanie, le Conseil Départemental, le SDIS et tous les acteurs de terrain, qui a permis de déployer rapidement des centres Covid-19, dédiés à la prise en charge et au dépistage des malades.

Je n'oublie pas non plus tous les professionnels qui ont continué de travailler pendant le confinement, parfois sans équipement de protection individuel, pour assurer l'alimentation et la sécurité des Français. Eux aussi, trop souvent méprisés, méritent une reconnaissance nationale.

... TOUJOURS DANS L'ATTENTE DE RECONNAISSANCE

Dès l'annonce de la prime exceptionnelle à destination des personnels soignants des établissements de santé, j'ai adressé un courrier au Ministre des Solidarités et de la Santé, afin que le Gouvernement reconnaisse aussi le travail des aides à domicile et des professionnels du médico-social pendant toute la durée du confinement.

En effet, au même titre que les soignants dans nos hôpitaux, ces professionnels ont été en première ligne pour lutter contre la propagation du virus et ont continué sans relâche d'accompagner les plus vulnérables. J'ai donc appelé à une reconnaissance nationale de leur mobilisation - et ce, quel que soit leur statut ou le statut des établissements et services dans lesquels ils exercent.

Un décret paru ce 12 juin est venu préciser les conditions d'attribution d'une prime aux personnels des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie. Hélas, le flou persiste encore quant à possibilité, pour les aides à domicile, de bénéficier de cette prime. En effet, les services d'aide et d'accompagnement à domicile étant financés par les départements, l'État considère que ce sont à eux de verser une prime aux professionnels concernés - et ce, alors que les finances des départements ont été fortement impactées par l'épidémie de Covid-19.

Outre cette prime symbolique, les professionnels de la santé, du soin et de l'accompagnement méritent désormais une réelle revalorisation. Dans le cadre du "Ségur de la Santé" et des réflexions sur la loi "Grand Âge et Autonomie", je continuerai à demander **une amélioration des conditions de travail dans les secteurs sanitaires et médico-sociaux** (revalorisation salariale, attractivité de ces métiers, recrutement, modernisation des équipements, ...)

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Après l'urgence, ces dernières semaines ont laissé place aux réflexions sur la gestion de la crise par le Gouvernement. De nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer le manque d'anticipation de l'Etat face à ce risque sanitaire.

A plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion d'interpeller le Ministre des Solidarités et de la Santé, le Président du Comité Scientifique de suivi de la crise ou encore la Directrice Générale de Santé Publique France, tant sur **la politique - bien insuffisante - de dépistage** mise en place par le Gouvernement que sur **la gestion - douteuse - des stocks de masques chirurgicaux** depuis 2017.

Désormais, une commission d'enquête de l'Assemblée Nationale va tenter d'analyser les principaux dysfonctionnements de cette gestion de crise, afin d'éviter les mêmes pièges si une nouvelle pandémie venait à nous frapper.

UNE CRISE SOCIALE

La pandémie de coronavirus et le confinement ont créé des situations difficiles et parfois même graves pour nombre de Françaises et de Français, au premier rang desquels les personnes les plus vulnérables - qu'elles soient âgées, précaires ou en situation de handicap.

La Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale a ainsi mis en place **différents groupes de travail pour faire remonter les problématiques de terrain, évaluer l'impact des mesures prises et faire des recommandations**. Le travail mené essentiellement en visioconférences à quelque peu bouleversé nos méthodes, mais en aucun cas notre détermination au service des populations touchées par cette situation inédite.

LES PERSONNES ÂGÉES FACE AU VIRUS

Nos aînés sont les personnes qui rencontrent le plus de difficultés à guérir quand ils sont atteints par la Covid19. C'est pourquoi l'accompagnement et le suivi des établissements les accueillant et des services à domicile se sont révélés essentiels dans le suivi de cette crise.

J'ai ainsi été en **contact constant avec les services et établissements sociaux et médico-sociaux** des Hautes-Pyrénées pour **les soutenir, les accompagner et faire remonter leurs besoins** durant cette période, que ce soit au niveau de la Préfecture ou durant le cycle d'auditions que nous avons menés au sein de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale.

DES FAMILLES DUREMENT TOUCHÉES

Pendant le confinement, j'ai été nommée **co-rapporteuse de la mission "flash" d'évaluation et de suivi des mesures d'urgence prises par le Gouvernement dans les secteurs du handicap et de la famille**. Nous avons ainsi mené quatorze auditions par visioconférences, reçu plus d'une quinzaine de contributions écrites et présenté un rapport le 13 mai. Je remercie particulièrement la MDPH des Hautes-Pyrénées, la direction départementale de la solidarité, l'Adapei des Hautes-pyrénées et APF France handicap Gers et Hautes-Pyrénées, qui ont participé aux travaux de la mission.

Nous avons ainsi pu évaluer les mesures prises au regard **des difficultés vécues par les familles, qu'elles soient financières, liées à la garde des enfants, ou aux violences intra familiales** (qui ont hélas connu une nette évolution pendant le confinement).

Les recommandations que nous avons émises concernent l'après 11 mai et la fin de la période de confinement. Nous avons notamment préconisé **d'assurer la sécurité financière des associations d'aide familiale** dont l'action est essentielle,



notamment auprès des familles connaissant des difficultés inédites en matière d'alimentation et d'accès aux soins.

ET DANS LE SECTEUR DU HANDICAP ?

La mission flash visait également à **mesurer la dégradation de la situation des personnes en situation de handicap et de leurs aidants**.

Depuis les débuts du confinement, **je suis restée en contact régulier avec les représentants des structures et des établissements** qui accompagnent ces personnes. J'ai ainsi pu **transmettre les attentes et les besoins du secteur au niveau du Gouvernement** : accessibilité des informations, coordination des secteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires, hospitalisation et prise en charge des personnes handicapées malades, conséquences des fermetures des établissements adaptés...

Dans notre rapport, nous avons notamment préconisé la **création d'un fonds Covid-19** pour neutraliser les conséquences budgétaires de la crise dans le secteur médico-social, et **faciliter le versement des prestations après la sortie de confinement**.

RÉUNIONS RÉGULIÈRES AVEC SOPHIE CLUZEL

Toutes les semaines pendant le confinement et deux fois par mois depuis le 11 mai, j'ai participé à des réunions en visioconférence avec la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel.

J'y représente le groupe "Libertés & Territoires" et y fait remonter les préoccupations et propositions du terrain, concernant l'impact de la crise sanitaire sur les personnes en situation de handicap, les aidants familiaux et les professionnels du secteur.

Dans ce cadre, j'ai notamment pu l'interpeller sur le droit au répit des aidants, la re-scolarisation des enfants en situation de handicap, ou encore la précarisation des personnes en situation de handicap, du fait du confinement.

UNE CRISE ECONOMIQUE

Depuis le début du confinement je suis restée en lien avec les acteurs économiques de la circonscription pour les aiguiller dans un premier temps vers les dispositifs mis en place par le Gouvernement et vers la cellule de crise regroupant les collaborateurs de la CCI, la DIRECCTE, la DDFIP, l'URSSAF et la Banque de France. Je me suis également appliquée à faire remonter leurs préoccupations et leurs besoins, d'une part au cours des échanges qui se sont tenus chaque semaine dans le cadre de la cellule de crise économique - sous l'égide de Monsieur le Préfet - mais également auprès du Gouvernement que j'ai alerté à plusieurs reprises par courrier.

L'aéronautique, les entreprises liées au Tourisme ou encore le bâtiment, gros pourvoyeurs d'emplois sur le territoire, sont les plus impactés. La reprise nécessite encore un travail considérable et je reste pleinement mobilisée pour que les réponses apportées soient les plus satisfaisantes et adaptées aux besoins.

LE TOURISME DUREMENT IMPACTÉ

Si la saison hivernale était presque achevée au début du confinement, la **saison touristique à Lourdes** s'annonce d'ores et déjà catastrophique avec l'annulation des grands pèlerinages. Le **thermalisme et le tourisme estival** vont eux commencer la saison avec du retard et beaucoup de contraintes qui mettent en péril leur modèle économique et les nombreuses activités qui en dépendent. Restaurateurs, hébergeurs, autocaristes, grossistes en denrées alimentaires, ou encore guides et accompagnateurs doivent en effet pouvoir pérenniser leurs entreprises et les emplois pour maintenir une offre globale et attractive pour les prochaines saisons.

Les premières mesures mises en place ont permis de passer ces premiers mois difficiles. Grace au plan Tourisme présenté par le Gouvernement le 14 mai dernier, certaines mesures ont pu être prorogées et se sont enrichies de nouvelles. **Un volet territorial - obtenu pour Lourdes et ses vallées - devrait nous permettre d'aller plus loin.** La feuille de route sera rédigée sous l'égide de Monsieur le Sous-préfet d'Argelès-Gazost, dont je tiens à saluer l'implication depuis le début de cette crise.

Les aides et les accompagnements mis en place par le Conseil régional (L'Occal), le Conseil départemental, HPTE et Initiatives Pyrénées, vont également dans le bon sens pour sauver ce secteur qui emploie plus de 5000 personnes dans le Département

Si l'avenir reste donc encore incertain, je reste pleinement mobilisée aux côtés des élus et des socioprofessionnels pour que des solutions soient trouvées.

AERONAUTIQUE : DES EMPLOIS EN PÉRIL

Dernier grand secteur industriel encore présent dans notre département, l'aéronautique a vu son activité s'effondrer pendant le confinement et peiner à reprendre à son issue.

Le plan de soutien de la filière présenté le 9 juin par le Gouvernement était nécessaire mais ne suffira pas car les entreprises - en particulier celles de second rang très présentes dans les Hautes-Pyrénées - ont besoin de fonds propres pour investir et se diversifier, pour sauver leurs emplois et savoir-faire.

MES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE LOCALE

Alertée par les acteurs socio-économiques du département, je suis intervenue sur plusieurs sujets dans le cadre de mes activités parlementaires :

- Amendement pour que le **dispositif exceptionnel d'activité partielle** soit ouvert à toutes les entreprises pendant le confinement
- Courrier au Premier Ministre et amendements en faveur d'une **prise en charge par les sociétés d'assurances des pertes d'exploitation subies par les entreprises**
- Amendements dans les projets de loi d'urgence en soutien au **secteur du bâtiment et des travaux publics**, aux **filières vitivinicoles et agricoles**, aux **travailleurs saisonniers**, aux **activités connexes à celles du tourisme** et des hôtels-café-restaurants...
- Visioconférences avec différents Ministres pour expliciter les impacts de la crise sanitaire dans les **territoires de montagne** (construction, tourisme, ...)

SITUATION DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Depuis la parution du décret du 26 juillet 2019 portant transformation de l'assurance chômage, je n'ai eu de cesse d'attirer l'attention de la Ministre du Travail quant aux conséquences, pour les travailleurs saisonniers, de l'allongement du seuil minimum pour ouvrir droit à l'allocation de retour à l'emploi et de la modification de la base de calcul des droits au chômage .

Cette réforme devait entrer en vigueur le 1er avril, mais a été reportée à l'automne du fait de la crise.

A plusieurs reprises, lors des débats sur l'impact économique de la crise sanitaire, j'ai rappelé la situation précaire dans laquelle se retrouvent de nombreux travailleurs saisonniers qui ne pourront pas (ou trop peu) travailler durant la saison 2020.

Le 19 mai, la Ministre du Travail a indiqué que le Gouvernement réfléchissait à des mesures spécifiques à l'attention de ces travailleurs. A l'heure actuelle, aucun dispositif n'a été présenté, et je reste pleinement mobilisée sur ce sujet.

DÉBUT 2020 EN CHIFFRES :

- 38** interventions en Commission (des Affaires Sociales, des Lois et Spéciale "Retraites")
- 64** interventions longues en hémicycle
- 63** amendements proposés (dont 3 adoptés)
- 2** propositions de loi adoptées
- 8** questions écrites, notamment sur :
- L'intégration de Taïwan aux travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé
 - La gestion des stocks de comprimés d'iode stable nécessaires en cas d'accidents nucléaires
 - Le dispositif « 100 % santé » pour les aides auditives
- 10** questions orales, notamment sur :
- Le calendrier et les modalités de reprise de la dette hospitalière
 - Les politiques de réponses aux personnels hospitaliers en grève, et plus particulièrement ceux des urgences du centre hospitalier de Lourdes
 - Le manque d'effectifs dans les EHPAD
 - La prise en compte de l'hydroélectricité dans le projet Hercule
 - Le financement de la cinquième branche "Soutien à l'autonomie" de la Sécurité Sociale

PRISE EN CHARGE DE LA DEPENDANCE
ETATS GENERAUX DE LA SENIORISATION

Suite à l'appel du sociologue Serge Guérin, de la psychologue Véronique Suissa et du médecin Philippe Denormandie, je participe avec entrain et détermination aux États Généraux de la Séniorisation. La crise sanitaire que la France traverse est venue mettre en lumière **l'isolement des personnes âgées, la fragilité du système médico-social et la nécessité de mieux reconnaître les professionnels** qui accompagnent, à domicile ou en établissement, nos aînés. L'objectif principal de ces États Généraux est donc de compiler les propositions d'experts, d'élus, de dirigeants d'institutions, d'associations et d'entreprises, de scientifiques et de citoyens, en faveur d'une politique efficace du Grand Âge.

Dans ce cadre, je milite notamment pour **un aménagement du territoire au service du bien vieillir en milieu rural**. Plus précisément, j'appelle à une prise en compte des problématiques de mobilité et de fracture numérique dans les politiques locales et nationales de prévention du vieillissement.

DETTE SOCIALE & AUTONOMIE

Le Gouvernement a présenté début juin deux projets de loi relatifs à l'endettement de la Sécurité Sociale et au financement de la dépendance. Parmi les mesures proposées : **la création d'une cinquième branche "Soutien à l'Autonomie" au sein de la Sécurité Sociale**.

Militant depuis 1988 **en faveur d'une prise en charge de la dépendance par la solidarité nationale**, je me suis d'abord réjouie de cette annonce. Toutefois, je reste vigilante quant aux modalités de création de cette nouvelle branche - qui doit impérativement s'accompagner d'une refonte des politiques publiques du grand âge et de l'autonomie.

Hélas, telle que proposée par le Gouvernement, cette cinquième branche semble être un simple outil budgétaire, **une coquille vide sans financements supplémentaires et mesures spécifiques dédiés aux professionnels et aux établissements et services du secteur médico-social**.

PROCHAINS SUJETS À L'AGENDA



Concertations dans le cadre du **Ségur de la Santé**



Examen par l'Assemblée Nationale d'un nouveau **Projet de Loi de Finances Rectificative pour 2020** et des mesures du **plan de relance de notre économie** suite à l'épidémie de Covid-19



Suite des discussions avec le Préfet des Hautes-Pyrénées et les acteurs économiques locaux en vue de la **feuille de route territoriale du "Plan Relance Tourisme" pour Lourdes**



Préparation du 36ème **Congrès de l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM)**, qui se déroulera en Corse en octobre prochain

DÉBUT 2020 DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES



Remise de la médaille de Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole à l'Abbé Barrère



Voeux du Secours Populaire des Hautes-Pyrénées à Tarbes



Sainte-Barbe au centre d'incendie et de secours de Barèges



Sainte-Barbe au centre d'incendie et de secours de Rabastens-de-Bigorre



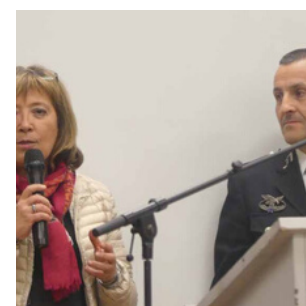
Inauguration du centre de formation aux métiers du secours et du sauvetage en milieu aquatique à Lau Balagnas



Voeux de la Région Occitanie aux acteurs de la montagne



Remise de la médaille communale à quatre élus de Sers



Départ à la retraite du Major Yves Moreilhon (brigade de gendarmerie de Luz-St-Sauveur)



Départ à la retraite d'André Cazères (Président de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin)



Foulées pour Timéo à Orleix



Visite de Mitjavila Transport et Logistique



44ème édition du Salon de l'Agriculture de Tarbes (Lait "Blanc des Hautes-Pyrénées")



POUR ME CONTACTER :

A l'Assemblée Nationale :
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Tel : 01.40.63.05.61
jeanine.dubie@assemblee-nationale.fr

A la permanence parlementaire :
2, rue des Graves - Route de Lourdes
65310 ODOS

Tel : 05.62.56.32.32
secretariat@jeaninedubie.fr

POUR RETROUVER MES DERNIÈRES ACTUALITÉS :



@jeaninedubie65



www.jeaninedubie.fr